

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 27/2013

Point 7) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 15 mai 2013, relatif à
la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.00 pour financer la rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage à la route de la Bellangère 4

Responsable du dossier : Raymond Zahno

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le bail à loyer de l'appartement mentionné en titre a été résilié par sa locataire pour fin mars 2013. Lors de l'état des lieux, la Municipalité a constaté que cet appartement ne pouvait être loué en l'état et qu'une rénovation complète s'imposait.

Dès lors, la Municipalité a mandaté divers corps de métier afin d'obtenir les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux. Elle est aujourd'hui à même de vous faire part ci-après des coûts qu'engendrerait la rénovation de l'appartement.

- Remise en état armoires chambre + salon + cuisine	CHF	1'642.00
- Fourniture et pose chape sèche phonique salon et 2 chambres	CHF	8'120.00
- Préparation, fourniture et pose parquet salon + chambres	CHF	12'396.00
- Fourniture et pose nouvelle cuisine	CHF	17'701.00
- Carrelage + électricité cuisine	CHF	2'500.00
- Fourniture et pose 7 fenêtres bois-métal	CHF	14'061.00
- Dépose, pose des radiateurs, modification retour conduites chauffage, travaux dans local sanitaire de l'appartement et isolation embrasure contrecœur	CHF	4'000.00
- Peinture complète	CHF	29'435.00
- Divers et imprévu	CHF	<u>10'145.00</u>
Total TTC	CHF	<u>100'000.00</u>

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 27/2013 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.00 pour financer la rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage droite de l'ancien collège route de la Bellangère 4,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que ces travaux s'avèrent nécessaires et que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.00 pour la rénovation de cet appartement,
2. de financer les travaux par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché en dix ans,
3. d'augmenter le loyer de CHF 1'110.00/mois pour amortir ces travaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 16 avril 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 
Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick